

# Nouvelles du vent en Seine Maritime

Lettre d'information sur la construction du parc éolien de la Voie du Moulin  
Numéro 1 – Avril 2016

## ÉDITORIAL

Dans quelques mois, les Mesnilrollonais et les Mesnilrollonaises seront des acteurs à part entière de la transition énergétique. En effet, c'est à l'automne 2016 que le parc éolien de la Voie du Moulin produira ses premiers kilowattheures propres et renouvelables, contribuant ainsi à la réalisation de notre feuille de route nationale en faveur du développement durable.

Cette étape importante pour la commune de Mesnil-Raoul est aussi un nouveau cap pour La Compagnie du Vent, Groupe ENGIE : le parc éolien de Mesnil-Raoul sera composé des premières éoliennes de marque Senvion que nos équipes installeront en Normandie.

Au cours de ce nouveau chantier, nous continuerons de respecter notre engagement pris au sein de l'association France Energie Eolienne, dont nous avons signé la charte déontologique : un chantier de construction propre, le respect des recommandations de l'étude d'impact sur l'environnement, l'amélioration de l'environnement paysager du parc éolien, et d'autres mesures encore.

C'est à ce prix que les élus et les habitants pourront bientôt être fiers de leur parc éolien et en faire un élément fort de leur identité.

Thierry CONIL  
Président



Simulation visuelle du parc éolien de la Voie du Moulin © ABIES

**CHANTIER  
INTERDIT  
AU PUBLIC**

Nous vous rappelons qu'un chantier de construction, du fait des risques existants, est interdit au public. Nous vous demandons de respecter cette interdiction.

**CHANTIER  
INTERDIT  
AU PUBLIC**

## Le projet

Le permis de construire pour le parc éolien de la Voie du Moulin a été délivré par le préfet de Seine Maritime en novembre 2009.

Ce parc se compose de 5 éoliennes Servion MM92, d'une puissance unitaire de 2 mégawatts, sur la commune de Mesnil-Raoul. Sa production annuelle de près de 20 millions de kilowattheures lui permettra d'alimenter environ 8 500 personnes\* en électricité autour des éoliennes, soit l'équivalent de la ville de Petit-Couronne, et d'éviter l'émission de plus de 13 500 tonnes\*\* de gaz carbonique par an.

Les éoliennes de la Voie du Moulin composeront le quatrième parc éolien de La Compagnie du Vent en Seine Maritime après ceux d'Avesnes-et-Beauvoir et de Manneville, dont les premiers tours de pales sont intervenus en 2011, et celui de Falfosse et Ramonts dont la mise en service est prévue à l'été 2016.

## Le chantier

### La Compagnie du Vent informe les riverains

Avant de commencer les travaux, La Compagnie du Vent a organisé le 9 février 2016 une réunion avec les propriétaires et les exploitants des terrains sur lesquels les éoliennes seront installées. Ce rendez-vous a permis à La Compagnie du Vent d'expliquer aux participants, en présence de représentants des conseillers municipaux, le déroulement du chantier.

### Des intervenants principalement locaux

Les attributions des marchés de travaux ont tous fait l'objet d'un appel d'offres, notamment auprès des entreprises locales. La société EBTP – Groupe LHOTELLIER (Blangy-sur-Bresle, 76) réalise ainsi les travaux de terrassement. Elle s'est jointe à un groupement d'entreprises comprenant par ailleurs OTE (Meylan, 38) et MENARD (Nozay, 91) pour remporter le marché du Génie civil et VRD. Le raccordement électrique inter-éoliennes sera réalisé par HURE (Esclavelles, 76).

COFELY INEO (Toulouse, 31) a remporté le lot Poste de livraison et se chargera donc de fournir et d'installer cet équipement électrique.

DEKRA, société implantée à Mont-Saint-Aignan (76), a été retenue pour la coordination SPS (sécurité et protection de la santé) et le contrôle technique.



Fouille d'une fondation à Petit Terroir  
©D. Carpentier

Les aérogénérateurs sont fournis par SENVION (siège social France situé à Courbevoie, 92).

### Début des travaux sans encombre

La première réunion de chantier avec les entreprises intervenantes et La Compagnie du Vent s'est déroulée le 10 février 2016 et les travaux ont démarré début mars.

La première action consiste à terrasser les pistes d'accès sur lesquelles circuleront les engins de chantier, ainsi que les aires de lavage des éoliennes. Concomitamment, les fouilles sont ouvertes pour accueillir les fondations, précédées des renforcements de sol.



Création d'une piste d'accès

### Mesures pour la protection de l'environnement

La Compagnie du Vent s'est engagée à ne pas commencer les travaux de terrassement durant la période de nidification des oiseaux, entre mi-mars et mi-juillet. Par ailleurs, des haies arbustives d'essences champêtres locales seront plantées autour des postes de livraison et des parkings. Enfin, un suivi ornithologique de l'avifaune nicheuse et migratrice sera menée pendant les deux premières années de fonctionnement du parc.

### Travaux à venir

La réalisation des fondations s'étendra d'avril à mai 2016. Toutes les machines seront installées sur des fondations classiques sous lesquelles le sol sera renforcé par des inclusions rigides. En effet, les investigations géotechniques ont montré qu'il était nécessaire de compenser le manque de portance des sols rencontré localement.

Suivront les étapes ci-après :

- la fouille des tranchées et la pose des câbles de raccordement en juin 2016,
- l'installation du poste de livraison en juillet 2016,
- le montage des éoliennes en septembre 2016,
- les tests de fonctionnement et la mise en service d'octobre à novembre 2016,
- la remise en état du site en décembre 2016.

La fin du chantier est prévue pour la fin de l'année 2016.

\* Source RTE 2014 Chauffage inclus

\*\* Source RTE 2014 - En comparaison avec une centrale au fuel.

### Mise en service du parc éolien de l'Auxerrois (Yonne)

La Compagnie du Vent a mis en service en novembre 2015 le parc éolien de l'Auxerrois dans l'Yonne. Ce parc éolien est composé de 16 éoliennes, d'une puissance unitaire de 2 mégawatts, situées sur les communes de Chitry-le-Fort et de Quenne. Sa production annuelle de près de 80 000 000 kilowattheures lui permet d'alimenter environ 33 300 personnes\* en électricité autour des éoliennes et d'éviter l'émission de 53 600 tonnes de CO<sub>2</sub>\*\* par an.

Les éoliennes du parc de l'Auxerrois constituent la première installation de La Compagnie du Vent dans l'Yonne et sa deuxième installation en région Bourgogne.



*Eolienne du parc de l'Auxerrois  
© Images In Air*

### Ouverture d'un nouveau chantier en Seine-Maritime

L'équipe Construction de La Compagnie du Vent a démarré en novembre le chantier du parc éolien de Falfosse et Ramonts. Situé sur les communes de Canouville et de Quainville, ce parc sera composé de dix éoliennes (puissance totale 23,5 mégawatts) et entrera en service à l'été prochain.



*Simulation visuelle du parc éolien Falfosse Ramonts*

Avec le parc éolien de La Voie du Moulin, cette nouvelle installation viendra s'ajouter aux deux parcs éoliens déjà implantés par La Compagnie du Vent dans

le département (Manneville-es-Plain et Avesnes-en-Bray/Beauvoir-en-Lyons).

### Inauguration du parc éolien du Chemin du Bois Hubert (Oise)

Thierry Conil, Président de La Compagnie du Vent a inauguré le 17 septembre 2015 le parc éolien du Chemin du Bois Hubert (Oise), aux côtés de nombreux élus et de Bruno Bensasson, Directeur d'ENGIE Energie France.



*Coupe du ruban sur le parc éolien du Chemin du Bois Hubert*

Ce parc éolien compte 12 éoliennes pour une puissance totale de 27,6 mégawatts. Sa production annuelle de l'ordre de 60 000 000 kilowattheures, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 25 000 personnes\*, est distribuée sur le réseau et alimente en priorité les consommateurs autour du parc.

La production de cette installation évite l'émission de plus de 40 200 tonnes\*\* de CO<sub>2</sub> par an.

Cette installation est le deuxième parc éolien de La Compagnie du Vent dans l'Oise et le sixième en Picardie et l'un de ses plus puissants parcs en France.

### La Transition Energétique en marche !

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CRÉATION DE LA** CROISSANCE VERTE

La France s'engage contre le réchauffement climatique avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi, promulguée en août 2015, a pour objectif notamment de porter la part des énergies renouvelables à 40% de la production d'électricité (contre 18,7% en 2015).

L'éolien et le solaire photovoltaïque, activités phares de La Compagnie du Vent, sont au cœur de cette loi. Ces deux énergies renouvelables qui se développent en France depuis seulement une dizaine d'années ont représenté en 2015 respectivement 4.5% et 1.6% de la consommation d'électricité française. Parallèlement, les six dernières centrales de production de 250 MW fonctionnant au charbon ont fermé en 2015. Au total, près de 4 000 MW de puissance installée ont été retirés du parc charbon français entre 2013 et 2015. L'éolien et le photovoltaïque devraient représenter environ 20% de la consommation d'électricité française d'ici une dizaine d'années.

Des pays comme le Danemark, le Portugal et l'Espagne sont déjà à des niveaux élevés de production éolienne avec respectivement 39 %, 24% et 20 % de leur consommation électrique annuelle alimentée par l'énergie éolienne.\*\*\*

\* Source RTE 2014 Chauffage inclus- \*\* Source RTE 2014 - En comparaison avec une centrale au fuel \*\*\* Source : Panorama des énergies renouvelables RTE 06/2015 – Bilan RTE 2015

Le Triade II – Parc d’activités Millénaire II  
215, rue Samuel Morse – CS 20756  
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél. : 04 99 52 64 70 - Fax : 04 99 52 64 71  
E-mail : [info@compagnieduvent.com](mailto:info@compagnieduvent.com)  
[www.compagnieduvent.com](http://www.compagnieduvent.com)



## Pour plus d’information :

[www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr) - Le syndicat des énergies renouvelables : France  
Energie Eolienne

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) - L’Agence De l’Environnement et de la Maîtrise de  
l’Energie

[www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr) - L’association nationale des collectivités, des  
associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l’énergie et  
des réseaux de chaleur

[www.cler.org](http://www.cler.org) - Le Comité de Liaison Energies Renouvelables